

# TREMLIN MUSICAL – ROCK OF SUMMER - REGLEMENT

## Article 1 - Modalités

Le tremplin musical Rock of Summer est organisé par l'Association Amnéville Show domiciliée au 2 rue de l'Europe, 57360 Hagondange dont le représentant légal est Mr CORSO Cyril. Ce tremplin musical aura lieu le 21 Juin 2019 au PADDOCK à Amnéville Les Thermes à partir de 18h30

Ce tremplin musical a pour objectif de détecter un groupe de musique amateur afin que celui ci joue en première partie du Festival End Of Summer qui aura lieu le 7 et 8 Septembre à Amnéville les Thermes.

## Article 2 - Conditions de participation

Le tremplin est ouvert aux formations de musique à tendance Rock - POP du solo au quatuor. Chaque participant doit être âgé de plus de 16 ans. Les candidats mineurs devront joindre une autorisation parentale leur permettant de participer au tremplin.

## Article 3 - Les étapes

Le tremplin se déroulera en trois étapes :

1ere étape : Réception et validation du dossier d'inscription par mail de confirmation (Avant le 10 Juin 2019)

2eme étape : Sélections le vendredi 21 juin 2019 de 18h30 à 00h00

3eme étape : Le groupe gagnant jouera le samedi 07 septembre 2019 à 19h30 sur la scène principale du festival End Of Summer

## Article 4 - Le déroulement de la sélection

Une présélection des dossiers sera effectuée par l'équipe organisatrice du tremplin.

Le vendredi 21 juin 2019, lors des sélections publiques, les formations inscrites passeront chacune devant le jury pour présenter un programme de 20 minutes.

A l'issue de ce tremplin, une formation sera retenue par le jury après délibération et annoncée le soir même du résultat.

## Article 5 - les gains pour le groupe vainqueur

A l'issue de la finale, un seul groupe sera retenu.

Ce groupe obtiendra le privilège de jouer sur la scène principale du End of Summer le Samedi 7 Septembre à 19h00 pour un Set d'une heure minimum et une heure trente maximum

Le groupe sélectionné aura également droit à un cachet de 250€ réglé par chèque le 7 Septembre 2019 après sa performance ainsi que 60€ de Catering utilisable pendant le festival.

## Article 6 - le Jury

Le jury sera composé de 3 membres de l'association qui jugerons les performances sur les 3 critères suivants :

- La prestation scénique
- L'unité musicale du groupe
- La prestation vocale

### **Article 7 - Public**

L'entrée est gratuite pour le public. L'accès aux mineurs est interdit sauf si accompagné d'un adulte responsable.

### **Article 8 - Modalités d'inscription**

Le montant de l'inscription à ce tremplin est gratuit.

La première phase de sélection est limitée à 8 groupes

Toute inscription implique l'acceptation entière du règlement.

Aucune contestation de quelque nature que ce soit ne sera recevable en cas de non-respect de l'une de ces clauses.

La décision du Jury est totalement libre, personnelle et irrévocable, aucune contestation de cette décision ne sera possible.

### **Article 9 - Matériel mis à disposition**

L'établissement Le Paddock mettra à disposition des groupes le matériel suivant :

- Une scène de type praticable 3X4M
- 2 enceintes amplifiées Waferdale
- Une table de mixage Yamaha 12 pistes
- Un set de jeux de lumières
- Une multiprise avec 4 prises

Les groupes participants au tremplin devront amener leurs propres instruments et appareils électriques selon leurs besoins.

### **Article 10 - Droit à l'image :**

Les participants de ce concours acceptent le fait que toutes les photos ou vidéos prises lors de ce tremplin pourront être utilisées par l'organisateur (Association Amnéville Show) ou par l'établissement Le Paddock à des fins de promotions sur différents supports physiques ou numériques en toute liberté et sans rémunération.

### **Article 11 - Annulation**

En cas d'annulation de ce tremplin pour toutes raisons liées ou non à l'organisateur ou à l'établissement le Paddock aucun recours ne sera possible.

En cas d'annulation du Festival End OF Summer pour toutes raisons liées ou non à l'organisateur, le gagnant du tremplin touchera 50% de son cachet uniquement (soit 125€) en guise de dédommagement.

Ce règlement doit être lu, approuvé et signé par le responsable de la formation participante.

Date et Signature du (des) participant(s)

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »